

Référence : C.N.456.2023.TREATIES-XVIII.14 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION
NEW YORK, 31 OCTOBRE 2003

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION
TERRITORIALE À L'ÉGARD DE GIBRALTAR ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 20 octobre 2023.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de sa ratification de la Convention au territoire de Gibraltar dont la responsabilité des relations internationales relève du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Gouvernement du Royaume-Uni considère que l'extension de la Convention au territoire de Gibraltar prend effet le jour du dépôt de la présente notification...

Le 20 octobre 2023



¹ Voir notification dépositaire C.N.131.2006.TREATIES-7 du 10 février 2006 (Ratification : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).